

Politique de la personne en situation de handicap

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Rouiller Carmen
Email : carmen.rouiller@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DSAS
Service : : SPS

Co-auteurs

Nom et prénom : Demund Catrina
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DSAS
Service : : SPS

Nom et prénom : Delisle Manon
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : DAEC-DD

Nom et prénom : Gremaud André
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DEE
Service : : SG-DEE

Nom et prénom : Rywalski Annick
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DSAS
Service : : SSP

Informations sur le projet

Description : Cette politique comprend les deux projets de loi suivants: loi sur la personne en situation de handicap et loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles pour mineur-e. L'évaluation B21 se concentre sur ces deux projets.
Effet spatial: canton FR
Effet temporel: de suite et pour environ 20 ans.
Effet analysé par rapport à la situation actuelle.
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière RPT le 1er janvier 2008, la Constitution fédérale attribue aux cantons la tâche de promouvoir l'intégration des personnes invalides adultes. La loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides LIPPI du 6 octobre 2006 impose aux cantons de garantir que les personnes invalides habitant sur leur

territoire bénéficiant d'une offre en institution qui réponde à leurs besoins. Le Plan stratégique du canton de Fribourg, adopté par le Conseil d'Etat en mai 2010 et approuvé par le Conseil fédéral en décembre de la même année, concrétise les exigences de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine des adultes. Dans ce contexte, le canton de Fribourg a décidé de ne pas limiter ses réflexions au seul domaine des institutions pour les personnes dites invalides, mais de les élargir en vue de définir les objectifs et les principes d'intervention permettant de fonder une politique globale relative aux personnes adultes et mineures en situation de handicap.

Politique de la personne en situation de handicap :

Trois problèmes collectifs ont été identifiés et ont conduit à l'élaboration des trois objectifs de la future politique de la personne en situation de handicap, soit :

la société est consciente de la réalité du handicap. Les besoins de la personne en situation de handicap sont reconnus et ses compétences valorisées.

la personne en situation de handicap jouit d'un maximum d'autonomie et du droit à l'autodétermination.

la personne en situation de handicap est intégrée dans la société.

En se fondant sur le fait que la personne en situation de handicap doit être prise en considération dans son ensemble et en tenant compte de son interaction avec son environnement, il a été décidé de concentrer les interventions des pouvoirs publics sur cinq domaines pour atteindre les objectifs politiques formulés précédemment. Il s'agit des domaines suivants : l'accompagnement, la formation et le développement personnel, le travail, les infrastructures, l'habitat et les services ainsi que la vie associative et communautaire.

Effet levier

Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Légèrement	Significativement

Commentaire général sur l'évaluation

Le canton de Fribourg entend placer l'enfant et l'adulte en situation de handicap au centre de sa nouvelle politique, en les considérant dans leur globalité, au travers de leurs diverses dimensions et phases de vie. Cette nouvelle politique vise trois objectifs :

- > la société est consciente de la réalité du handicap. Les besoins de la personne en situation de handicap sont reconnus et ses compétences valorisées ;
- > la personne en situation de handicap jouit d'un maximum d'autonomie et du droit à l'autodétermination ;
- > la personne en situation de handicap est intégrée dans la société.

Dans la dimension économique, ces projets de loi ont pour objectif de renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Ils améliorent la formation des personnes en situation de handicap et des proches-aidants. Ces projets de loi répondent à des obligations posées par le droit supérieur international, fédéral et cantonal et sont le résultat de nombreuses analyses relatives aux besoins des personnes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

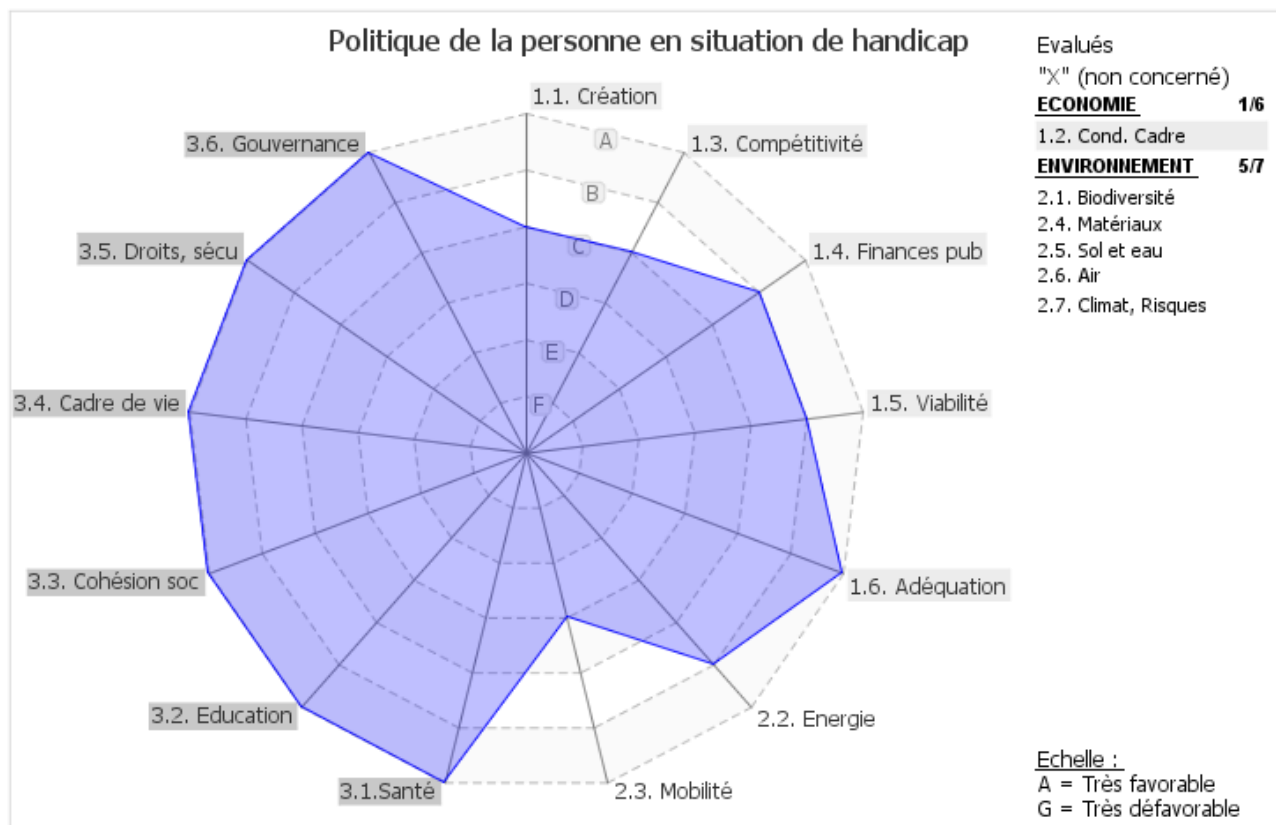
La dimension environnement est peu concernée par ces projets de loi.

Les points forts des projets de lois se situent dans la dimension société: l'égalité des chances et l'intégration des personnes en situation de handicap sont la raison d'être de ces projets. Ils établissent une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés. Les améliorations prévues par les projets de loi, notamment l'élargissement de la palette de prestations vers l'ambulatoire, permettront de réduire les coûts, en particulier les journées inappropriées d'hospitalisation ainsi que les placements hors canton. La qualité, l'adéquation et l'accessibilité des prestations par rapport aux besoins seront renforcées. En ce qui concerne l'école obligatoire, les lois induisent un changement de paradigme visant à intégrer prioritairement les mineurs dans la scolarité ordinaire. Par ailleurs, la participation à l'offre de culture, sport, et loisirs sera améliorée par le soutien financier à des projets intégratifs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La cohésion sociale sera renforcée par le lancement de projets qui favorisent les échanges et la compréhension entre individus, par exemple par l'organisation de manifestations permettant l'échange et la sensibilisation ainsi que de réunions périodiques avec les partenaires du monde du handicap.

Propositions d'amélioration

Proposition de bien coordonner avec les programmes de promotion de la santé du canton ainsi qu'avec le projet de loi sur la restauration collective actuellement en consultation. De plus, lorsque l'Etat participe à l'achat de véhicules de transport de personnes, il pourrait demander à ce que ce véhicule respecte les catégories de consommation énergétique les meilleures, telles A ou B de l'étiquette-énergie, pour autant que les autres critères de transport des personnes en situation de handicap soient respectés.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale

1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Postes de travail: la loi aura pour effet de créer des postes de travail dans le domaine de l'accompagnement ambulatoire, de la relève et de la coordination. Elle a par ailleurs pour objectif de renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Répartition territoriale: la loi vise à intégrer la personne en situation de handicap près de son lieu de vie. De même, les professionnels socio-éducatifs auront la possibilité de travailler en dehors des centres.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Dans le domaine de la qualification des employés, le projet veut soutenir la formation des personnes en situation de handicap et des proches-aidants. En terme de formation continue, il renforce l'offre pour les personnes en situation de handicap.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En ce qui concerne la justification du besoin d'argent public, les projets de loi répondent à des obligations posées par le droit supérieur international, fédéral et cantonal. D'autre part, ils sont le résultat de nombreuses analyses relatives aux besoins des personnes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Faisabilité: pas de risque financier identifié.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En ce qui concerne l'analyse des besoins et l'adéquation avec la stratégie, les projets de loi répondent à des obligations posées par le droit supérieur international, fédéral et cantonal. D'autre part ils sont le résultat de nombreuses analyses relatives aux besoins des personnes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

Concernant la gouvernance des projets, la commission existante sera complétée par des sous-commissions, qui permettent une approche plus participative et l'intégration des personnes concernées.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Consommation d'énergie des bâtiments: même exigences d'exemplarité que l'Etat et les communes ?

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Type de véhicules subventionnés: lorsque l'Etat participe à l'achat de véhicules de transport de personnes, il pourrait demander à ce que ces véhicules respectent les catégories de consommation énergétique les meilleures, telles A ou B de l'étiquette-énergie, pour autant que les autres critères de transport des personnes en situation de handicap soient respectée.

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Promotion santé prévention: le projet s'inscrit dans les mêmes principes que ceux de la promotion de la santé - interaction entre la personne et son environnement. Par le renforcement de l'ambulatoire, ce projet améliore notamment les conditions de vie des personnes en situation de handicap psychique.

Qualité et accessibilité prestations de soins: le contrôle qualité sera renforcé et pourra être complété par des critères cantonaux. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap qui nécessitent des soins importants pourront être intégrés dans une unité spécifique.

Coûts de la santé: les améliorations du projet mentionnées ci-dessus et l'élargissement de la palette de prestations vers l'ambulatoire permettront de réduire des journées inappropriées d'hospitalisation ainsi que des placements hors canton.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Proposition de bien coordonner avec les programmes de promotion de la santé du canton ainsi qu'avec le projet de loi sur la restauration collective actuellement en consultation .

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ecole obligatoire: changement de paradigme visant à intégrer prioritairement les mineurs dans la scolarité ordinaire.

Offre culture, sport, loisirs: amélioration par le soutien financier à des projets intégratifs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Intégration des personnes en situation de handicap: raison d'être de ce projet.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et

la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Cadre de vie: le projet augmentera le nombre de logements collectifs accessibles aux personnes en situation de handicap.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Egalité des chances: un des points forts de ce projet.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Structures d'organisation plus efficaces: meilleure coordination grâce aux projets.

Vie politique et associative: la loi encourage le lancement de projets qui favorisent les échanges et la compréhension entre individus.

Participation: création de sous-commissions avec représentation de défense des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, organisation de manifestations permettant l'échange et la sensibilisation et réunions périodiques avec les partenaires du monde du handicap.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :